

Octobre 2020

## Editorial

### La loi ORE : une amélioration de la réussite pour l'instant difficile à mesurer

Le 22 août 2017, la ministre de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation, Frédérique Vidal déclarait : « Le véritable échec, c'est que 60% des étudiants qui rentrent dans le système de la licence générale échouent ».

Pratiquement un an après, le 8 mars 2018, naissait la loi « Orientation et Réussite des Etudiants » (ORE).

Cette loi qui modifie l'accès à l'université, vise à améliorer l'accompagnement et l'orientation au lycée, l'affectation dans une formation de l'enseignement supérieur et pour finir la réussite dans les premières années d'études.

Deux ans après, un premier bilan est réalisé par la cour des comptes. *Quatre constats sont relevés :*

*Le premier concerne « la politique d'orientation qui doit être revalorisée et mieux structurée ».* La publication des attendus sur Parcoursup ne suffit pas, une collaboration plus étroite entre l'enseignement secondaire et supérieur sur la question de l'orientation doit être envisagée.

*Le deuxième porte sur la plateforme Parcoursup dont « la sérénité et la pérennité doivent être assurées et dont les données restent à exploiter ».* L'ensemble des formations du supérieur devront figurer dans Parcoursup. L'augmentation du flux d'étudiants engendrée par cette décision, ne rend plus possible la gestion en mode projet de la plateforme sans mettre en péril la sécurité et le bon fonctionnement de celle-ci. Les données contenues dans Parcoursup sur les futurs étudiants sont très intéressantes mais peu exploitées à ce jour.

*Le troisième se réfère à « l'accès à l'enseignement supérieur : l'efficacité et l'équité passent par une transparence accrue ».* L'utilisation d'algorithmes locaux pour faire un premier tri des candidats, la forte disparité de notation entre les lycées, la réforme du baccalauréat et la prise en compte importante du contrôle continu doivent motiver le ministère à trouver des solutions pour rendre la procédure de classement plus équitable et efficace.

*Le dernier, « une amélioration de la réussite conditionnée à une meilleure utilisation des moyens et des dispositifs de médiation ».* Faute de capacité d'accueil suffisante dans des formations courtes comme les BTS ou les IUT, un nombre important de bacheliers technologiques et professionnels se retrouvent à l'université par défaut. Leur taux de réussite est très inférieur aux autres bacheliers. L'université doit prendre en compte ce public dans la gestion de la capacité d'accueil. Par ailleurs, les dispositifs d'aide mis en place sont peu suivis par les étudiants.

Maintenant comment les universités vont se servir de la loi ORE pour faire face à l'afflux massif des néo-bacheliers de 2020 ?

**Sophie Cancel**

Responsable de l'OFIP

Les enquêtes d'insertion professionnelle des diplômés 2017

Le dispositif d'aide à la réussite des étudiants inscrits en L1 AES (AREL) en 2019/20

La fréquentation par les étudiants du Centre de Recherche en Langues

La reprise d'études à l'université. Quelle place pour les étudiants au parcours non traditionnel ?

Projet Rémojeunes : le public décrocheur en L1

L'université d'été de Droit, les néo-bacheliers participants et l'impact sur leur réussite ?

Etudes en cours

## Nouvelles brèves

L'OFIP a publié un article réalisé dans le cadre des travaux du **Groupe de Travail sur l'Enseignement Supérieur**.

Manon Brézault, « Reprise d'études à l'université : quels publics, quelles finalités ? », sous la coordination V. Canals, S. Landrier, in Céreq échanges, n°14 février 2020, 184 p.

Les 15<sup>èmes</sup> **Journées Nationales des Observatoires** de l'enseignement supérieur se sont déroulées à Bordeaux du 3 au 4 octobre 2019.

Lors de la journée du 4 septembre 2019 « **AES ma licence en avant-première** », l'OFIP a présenté le profil des néo-bacheliers inscrits en AES en 2018, « Les TD obligatoires sur option », l'insertion professionnelle après un master 2 de SES.

L'OFIP a participé le 16 janvier 2020 à la journée « **Rendez-vous Pro - Métiers du Droit** » organisée par le SUIO-IP en présentant les résultats de l'enquête sur l'insertion professionnelle et les poursuites d'études des diplômés de Master 2 de droit.

# Les enquêtes d'insertion professionnelle

Comme chaque année, l'OFIP réalise une enquête sur l'insertion professionnelle et les poursuites d'études des diplômés de Master 2 et de Licence Professionnelle entre 27 et 30 mois après leur diplomation (enquête commanditée par le ministère). Cette année, nous avons donc interrogé les diplômés de 2017. Les taux de réponse à cette enquête quantitative menée entre décembre 2019 et mi-mars 2020 sont les suivants : 74% pour les diplômés de Master 2 et 78% pour les diplômés de Licence Professionnelle.

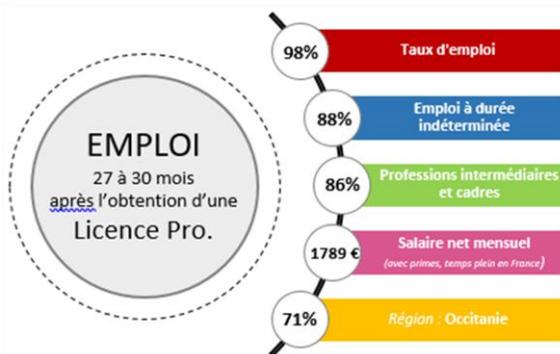
Plus nombreux d'année en année à UT Capitole, les diplômés de Master 2 et de Licence Professionnelle ne font pas tous les mêmes choix à l'issue de leur diplomation. Alors que près d'un quart des diplômés de Master 2 ont poursuivi des études l'année qui a suivi l'obtention de leur diplôme et un tiers des diplômés de Licence Professionnelle, les autres choisissent d'entrer sur le marché du travail.

Comment s'est passée cette entrée dans le monde du travail ? Ont-ils eu des difficultés à trouver un premier emploi ? Plus de deux ans après l'obtention de leur diplôme quelle est leur situation par rapport à l'emploi ?

Enfin, qui sont les diplômés qui choisissent de poursuivre des études après le Master 2 et la Licence Professionnelle ? Quelles études poursuivent-ils ?

Ce sont autant de questions auxquelles l'OFIP a tenté de répondre.

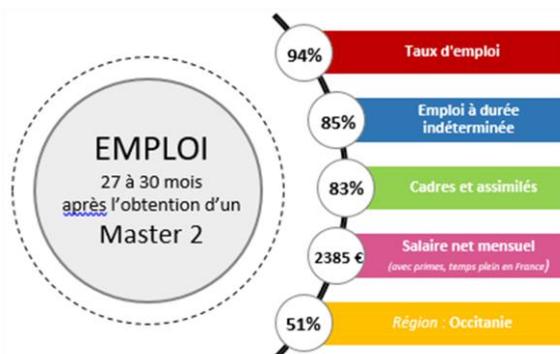
## - Les diplômés de Licence Professionnelle



Au 1<sup>er</sup> décembre 2019, soit entre 27 et 30 mois après l'obtention d'une Licence Professionnelle, 98% des diplômés entrés sur le marché du travail dès leur diplomation sont en emploi. Parmi les salariés, 88% occupent un emploi à durée indéterminée et 86% un emploi intermédiaire ou de cadre. 71% des diplômés travaillent en région Occitanie dont 28% en Haute-Garonne. Les stages et contrats en alternance ont facilité leur insertion professionnelle : 63% des diplômés se sont vus proposer une offre d'emploi par leur employeur à l'issue du stage ou de l'alternance et 43% ont accepté cette offre. 73% des diplômés jugent que leur entrée sur le marché du travail s'est déroulée (très) facilement. Enfin, un peu plus d'un tiers des diplômés d'une Licence professionnelle en 2017 ont poursuivi des études l'année suivante. Le plus souvent, il s'agit de poursuites d'études en Master, et dans un autre établissement qu'UT Capitole.

Synthèse de l'étude : [Les diplômés de Licence Professionnelle 2017 en 2019](#)

## - Les diplômés de Master 2



Au 1<sup>er</sup> décembre 2019, soit entre 27 et 30 mois après l'obtention d'un Master 2, 94% des diplômés entrés sur le marché du travail dès leur diplomation sont en emploi. Parmi les salariés, 85% occupent un emploi à durée indéterminée et 83% un emploi de cadre. 51% des diplômés travaillent en région Occitanie dont 42% en Haute-Garonne. Les stages et contrats en alternance ont facilité leur insertion professionnelle : 58% des diplômés se sont vus proposer une offre d'emploi par leur employeur à l'issue du stage ou de l'alternance et 41% ont accepté cette offre. 61% des diplômés jugent que leur entrée sur le marché du travail s'est déroulée (très) facilement. Enfin, près d'un quart des diplômés d'un Master 2 en 2017 a poursuivi des études l'année suivante, le plus souvent pour préparer des concours professionnels.

Synthèse de l'étude : [Les diplômés de Master 2017 en 2019](#)

Analyse des résultats pour chaque composante : [Les diplômés de Master 2017 en 2019 par composante.](#)

## Le dispositif d'aide à la réussite des étudiants inscrits en L1 AES

### **Qui sont les étudiants de L1 AES qui ont intégré le dispositif AREL ? Pourquoi de nombreux étudiants ne se sont pas saisis de ce dispositif ? Quels enseignements tirer pour la 1ère année du dispositif ?**

La faculté d'Administration et Communication a mis en place en 2019-20 le dispositif AREL qui propose des enseignements complémentaires aux étudiants de L1 AES en difficulté. Le nombre de places étant limité, les étudiants ont été invités à répondre à un test de culture générale et scientifique afin d'identifier ceux qui pourraient s'inscrire aux AREL. Le dispositif s'est déroulé uniquement au 1er semestre de l'année universitaire en raison de la crise sanitaire.

L'étude menée par l'OFIP montre que 42% des inscrits en L1 AES n'ont pas passé les tests de culture générale et scientifique. Alors que certains n'ont pas pu passer ces tests, d'autres ne se sont pas sentis concernés. A l'issue des tests, les étudiants éligibles aux AREL étaient plus nombreux parmi les bacheliers professionnels et technologiques. Globalement, seuls 18% des étudiants se sont inscrits aux AREL. Les freins identifiés sont multiples : calendrier des inscriptions, organisation des AREL, freins psychologiques pour certains étudiants en difficultés, manque de compréhension du public ciblé par le dispositif.

Si le taux de réussite aux examens du semestre 1 est légèrement supérieur pour les étudiants inscrits aux AREL, c'est avant tout sur le taux d'étudiants qui n'ont acquis aucun ECTS voire qui ont abandonné précocement la formation que l'on observe les différences les plus nettes par rapport aux étudiants non-inscrits aux AREL.

Enfin, les entretiens menés auprès des étudiants de Licence 1 AES qui se sont inscrits ou non aux AREL ainsi qu'auprès des enseignants du dispositif ont permis l'émergence des questionnements suivants : quels sont précisément les objectifs du dispositif et quel public cible-t-il ? Comment est-il possible d'identifier au mieux les étudiants éligibles ? Comment aider les étudiants à prendre conscience de leur besoin de recourir à un tel programme ? Quels types d'action doivent être proposés pour répondre aux différents objectifs définis, et selon quel calendrier ? Enfin, comment proposer une coordination du dispositif qui permette à l'ensemble des acteurs, étudiants, enseignants, gouvernance de la faculté d'assurer au mieux le déroulement des AREL ?

## La fréquentation par les étudiants du CRL

Le Centre de Ressources en Langues (CRL) est un espace multimédia dédié aux langues qui s'adresse aux différents usagers de l'université (étudiants, enseignants, personnels administratif...). Des cours réguliers et hebdomadaires sont proposés dans différentes langues, sur la base du volontariat (aucun cursus obligatoire n'y est intégré).

Peut-on cibler une population étudiante précise (niveaux, composante...), usagère régulière du CRL, afin de leur communiquer chaque année l'offre de formation du CRL? Quelle est la pertinence des planning et des choix de langues proposé par le CRL ? Est-ce que des périodes de l'année sont plus propices à l'inscription des étudiants et quelle assiduité observe-t-on tout au long de l'année ?

Afin d'obtenir des réponses à ces différentes questions, le CRL a sollicité l'OFIP et a proposé une étude de l'ensemble des données issues du Logiciel Lingual. Ce logiciel interne au CRL recense l'ensemble des inscriptions relatives à un cours de langue proposés par le CRL.

L'objectif de cette analyse est donc de mieux comprendre l'usage qui est fait par les étudiants du centre de ressource en Langue, de trouver les indicateurs de suivi qui peuvent se montrer pertinents et de savoir comment les intégrer au logiciel Lingual. On abordera cet usage selon trois niveaux d'observations :

- Qui sont les étudiants usagés du CRL?
- Quelle est la fréquentation de chaque cours de langues proposé par le CRL?
- Quelle différence de profils observe-t-on chez les étudiants selon leur assiduité en cours de langue?

Différents indicateurs seront proposés au fur et à mesure de l'analyse, pour permettre d'avoir un aperçu le plus large possible de ce qu'il est possible de retirer comme informations d'une base de données comme Lingual.

**Pour en savoir plus contacter l'[OFIP](#)**

## Les reprise d'études à l'université

**Qui sont les personnes qui reprennent des études à l'université après avoir interrompu leur parcours ? Quelles situations recouvrent le terme de « reprise d'études » ? ...**

L'étude menée par l'OFIP s'intéresse d'abord aux critères permettant d'identifier les personnes en reprise d'études à l'université. Cinq régimes d'inscription sont actuellement définis: formation initiale, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, formation continue et reprise d'études sans convention. Un croisement de ces régimes avec des critères d'âge (plus de 28 ans), d'interruption d'études (plus de deux ans), avec un indicateur estimant le retard théorique à l'inscription conduit à mettre en évidence des incohérences dans le repérage.

Face à l'irréductible difficulté de repérage dans Apogée, une enquête ad-hoc par questionnaire est menée en 2017-2018 auprès de ces publics en licence, master et capacité en droit afin d'identifier les personnes effectivement en reprise d'études à l'Université Toulouse Capitole.

Ainsi, cette étude rend compte de leur profil: âge, situation avant la reprise, type de diplôme visé, motivations à la reprise d'études... Une moitié des «repreneurs» vise un niveau n après avoir obtenu un niveau n-1, d'autres viennent préparer un diplôme sans disposer du niveau d'étude requis, certains reprennent un diplôme de niveau n-1. Ils ont arrêté leurs études pour des raisons diverses, entrer dans la vie active, parce qu'ils avaient atteint le niveau d'études souhaité ou parce qu'ils n'avaient pas eu le choix...

Trois profils émergent quant aux intentions par rapport à la reprise d'études: 39% sont dans une logique d'évolution professionnelle; 28% sont dans une perspective de changement de métier; 33% sont des jeunes «repreneurs» pour qui la reprise d'études s'inscrit dans une continuité du parcours d'études après une courte interruption. Plus globalement, 40% des «repreneurs» sont âgés de moins de 25 ans et ont connu une à deux années d'interruption d'études. Une enquête qualitative auprès de 18 d'entre eux a cherché à saisir de quelle manière ces interruptions, si courtes soient elles, ont transformé leur rapport aux études et à l'emploi.

[Pour en savoir plus ...](#)

## Projet Rémojeunes : le public décrocheur en L1

Depuis des années en France, les effectifs en licence augmentent. En effet une augmentation constante est observée depuis 2015. A la rentrée 2019, les effectifs en licence connaissent une hausse de 1,2% et à la rentrée 2020 de 0,6%. Les néo-bacheliers sont de plus en plus nombreux à accéder à l'université avec des parcours très diversifiés. Certains sont là par choix d'autres par défaut parce qu'ils n'ont pas réussi à accéder à une autre formation. Mais est ce que tous les néo-bacheliers qui rentrent à l'université sont préparés à suivre des études à l'université ? Le décrochage en première année est une réalité et représente une véritable préoccupation pour le gouvernement mais aussi pour les universités.

*Dans ce cadre, les universités toulousaines sont partenaires du projet Rémojeunes qui porte sur le repérage des publics décrocheurs de l'université (prioritairement de L1) dont les objectifs sont les suivants :*

- Mettre en place un circuit opérationnel de partage d'informations visant à permettre d'identifier les caractéristiques du décrochage (signes avant-coureurs, facteurs de risque, périodes critiques)
- Formaliser des actions de sensibilisation des acteurs et de repérage de ces publics
- Expérimenter des modalités de repérage, de sensibilisation et d'information pour faciliter la continuité de l'accompagnement en orientant ces publics vers les dispositifs pertinents

Dans ce contexte pour mieux connaître et identifier les publics qui disparaissent de nos institutions, nous avons analysé le risque de décrochage à partir de différentes entrées. Ainsi nous avons regardé ce qui se passait au niveau des formations, du type de bac, du genre, du statut de boursier, du lieu de provenance des étudiants, de leur régime d'inscription et de leur résultat aux examens.

[Pour en savoir plus...](#)

## Les néo-bacheliers de 2018 et l'Université d'été de Droit

L'OFIP publie chaque année une étude sur [le profil et les motivations des néo-bacheliers](#) qui choisissent de faire leurs études à l'Université de Toulouse Capitole. L'OFIP a profité de cette enquête pour inclure des questions sur l'Université de Droit afin de mieux cerner ceux qui y participent.

### **Qui sont ces étudiants qui participent à l'université d'été de Droit ? Quel impact sur leur réussite ?**

« Dans le cadre du plan réussite en Licence, la Faculté de droit et science politique de l'Université Toulouse Capitole a innové à la rentrée 2010 en créant l'université d'été pour les nouveaux bacheliers inscrits en première année de droit. »

L'université d'été permet aux néo-bacheliers qui le souhaitent de suivre un programme qui leur est dédié.

Ainsi pendant la semaine qui précède la rentrée, généralement la dernière semaine du mois d'août, des ateliers de méthodologie et d'organisation leur sont proposés.

*Mais ont-ils tous eu l'information sur l'existence de l'université d'été ? Combien de néo-bacheliers ont participé ? qui sont-ils ? Dans quelle formation de la composante de Droit se sont-ils inscrits ?*

46% des néo-bacheliers inscrits dans la composante de Droit ont leur première année.

*En est-il de même pour ceux qui ont participé à l'université d'été ? quel impact sur leur réussite ?*

Ce sont autant de questions auxquelles l'OFIP a tenté de répondre cette année à travers l'enquête auprès des néo-bacheliers.

[Pour en savoir plus...](#)

## Enquêtes en cours ou en projet

### **Les néo-bacheliers 2020**

Une des nouveautés apportée par Parcoursup est la rédaction pour chaque vœu d'un projet de formation motivé. Cette nouvelle étude est l'occasion de mesurer leur réflexion sur un projet professionnel avant leur arrivée à l'Université mais aussi de voir la place d'UT Capitole dans leur projet ? quelles sont leurs motivations pour s'inscrire dans la formation qu'ils ont acceptée ?

### **Le parcours et le devenir des étudiants de la European School of Law (ESL)**

Cette étude vise à connaître le parcours universitaire des étudiants titulaires d'un double diplôme ou d'une licence bilingue de la European School of Law (ESL) (en particulier le type d'études poursuivi après l'obtention du diplôme à l'ESL – spécialité de Master 2, en France ou à l'étranger...). Il s'agit de s'intéresser également à l'insertion professionnelle des diplômés.

### **Effets de la mise en place de sélection à l'entrée en Master 1 de Droit**

Afin de comprendre les éventuels effets de ce changement de mode d'admission à la rentrée universitaire 2020-21 pour les Master 1 de Droit de l'Université, la gouvernance de l'Université Toulouse Capitole souhaite que l'OFIP mène une étude pour connaître le parcours universitaire des étudiants titulaires d'une Licence de Droit ou AES de l'Université Toulouse ainsi que leurs pratiques à l'égard de la sélection.

### **Étudiantes en Droit : profils, parcours et insertion professionnelle**

Depuis plusieurs années, les études de Droit se sont féminisées et les étudiantes y sont même largement majoritaires. L'objet de cette demande est de mieux connaître la place de ce public étudiant féminin au sein de la faculté de Droit de l'université Toulouse Capitole. La présence des femmes dans les études de Droit est-elle avérée sur l'ensemble de la filière ou existe-t-il des orientations et des réussites encore genrées ? Une fois diplômée, observe-t-on un effet de genre sur l'insertion professionnelle des étudiantes de Droit ? Enfin, dans quelle mesure cette féminisation du public étudiant en Droit s'est-elle accompagnée d'une ouverture sociale ?